

Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Adhésion à l'Acte de 1999 : Tadjikistan

1. Le 21 décembre 2011, le Gouvernement du Tadjikistan a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard du Tadjikistan le 21 mars 2012.
3. L'adhésion par le Tadjikistan à l'Acte de 1999 porte à 44 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Par conséquent, le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est de 60. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 6 février 2012